



Services aux Territoires

Monsieur Gérard CORGNAC
Maire
Cléry-Saint-André
Mairie
45370 CLERY-SAINT-ANDRE

Ref :

Contact : Valérie Gouget-Dupuy (02.38.25.42.02)

Objet : Projet PLU Cléry-Saint-André

Orléans, le 11 SEP. 2018

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Cléry-Saint-André, vous avez transmis pour avis au Département du Loiret, un exemplaire du projet arrêté, conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Après examen par les services départementaux, je souhaite porter à votre connaissance des éléments d'observation. En matière d'habitat, et notamment concernant le parc social composé principalement de T3, T4 et T5, il est opportun de s'interroger sur l'existence des petits logements. Aussi, au regard du taux de pression relativement élevé (7%) dans le parc social, il est important de réaffirmer la place du logement locatif social dans la commune qui offre à la population, y compris pour les personnes âgées et les familles, une gamme assez large de services de proximité et une desserte de transport avec la présence du réseau de mobilité interurbaine Rémi.

Il convient de veiller au bon équilibre entre la construction neuve et la réhabilitation des logements existants, notamment en centre-bourg (afin d'éviter la vacance actuellement de 3,1%), tout en limitant l'étalement urbain au bénéfice de l'urbanisation des dents creuses.

Pour ce qui concerne le parc privé, il est important de souligner le potentiel existant de logements anciens à réhabiliter, que ce soit en termes de rénovation énergétique ou d'adaptation à la perte d'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Laurence BELLAIS
Vice-Présidente,
Présidente de la Commission du
Développement des Territoires, Culture et
Patrimoine